Direction Générale de l'Aviation Civile
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
Direction Personnels Navigants
Pôle examens

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom du candidat ou n° de licence :

Examens pratiques et contrôles de compétences pour les licences planeurs SPL

❑ 1ère tentative
❑ 2ème tentative

❑ Initiale
❑ Contrôle de compétences
❑ Conversion de licences pays tiers

Complétez toutes les cases de ce formulaire en MAJUSCULES (sauf courriel)

Candidat(e)		
Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Nationalité :
Courriel :	N° de téléphone :	

2. Organisme de formation	
Nom de l'organisme de formation :	Numéro de l'organisme de formation :
Date de la fin de formation du candidat :	Nom et prénom du RP :
Numéro FI du RP :	Signature RP :

3. Vol(s) d'évaluation			
Type de planeur :		Immatriculation :	
Date :	Trajet :	Temps de vol :	Nombre d'atterrissages :

Moyen de lancement :	❑ Treuil	❑ Aérotracté	❑ Planeur autonome	❑ Voiture	❑ Elastique

Résultats : en cas de réussite, mettre ses initiales ; en cas d'échec, mettre ------ ; dans les autres cas, laisser la case vide

Sections de l'évaluation	**1**		**2 (A)**		**2 (B)**		**2 (C)**		**3**		**4**	
Tentatives	1ère	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème
(a)												
(b)												
(c)												
(d)												
(e)												
(f)												
(g)												
(h)												
Résultat de la section												

Commentaires en cas d'ajournement et programme d'entraînement demandé :

J'atteste :

❑ Avoir reçu du candidat les informations concernant son expérience et l'instruction suivie, et constaté que lesdites expérience et instruction satisfont aux exigences de l'examen (**SFCL.130**).

❑ Que toutes les manœuvres et tous les exercices requis ont été effectués ainsi qu'une information relative à l'examen (SFCL145, AMC1SFCL145) ; que les questions orales relatives à l'extension des privilèges de la SPL au TMG ont été posées (SFCL 150)

❑ **J'atteste remplir les critères d'expérience récente en qualité de pilote commandant de bord (SFCL.155 c) et d) et SFCL.160) et en qualité d'instructeur (SFCL.360).**

1ère tentative	☐ Réussite	☐ réussite partielle	☐ Echec
2ème tentative	☐ Réussite	☐ Echec	

Nom et prénom de l'examinateur :	Numéro d'examinateur :
Signature de l'examinateur :	Signature du candidat :

Nom du candidat ou n° de licence :

SECTION 1 OPÉRATIONS AVANT LE VOL ET DÉCOLLAGE	
a	Visite prévol du planeur et inspection journalière, documentation, NOTAM et exposé météorologique
b	Vérification des limitations de masse et centrage et calcul des performances
c	Vérification de la navigabilité
d	Vérifications avant décollage
SECTION 2 METHODE DE LANCEMENT **Note: au moins une des trois méthodes de lancement sera entièrement démontrée lors de l'examen pratique**	
SECTION 2 (A) LANCEMENT A L'AIDE D'UN TREUIL OU D'UN VEHICULE	
a	Signaux avant et pendant le lancement, y compris les messages au conducteur de treuil
b	Trajectoire adéquate de treuillage,
c	Incidents de treuillage simulés (Durant la treuillée ou en vol libre)
d	Conscience de la situation
SECTION 2 (B) REMORQUAGE PAR AVION	
a	Signaux avant et pendant le remorquage, y compris les signaux au pilote remorqueur ou les communications avec celui-ci en cas de problèmes
b	Roulement, décollage et montée initiale
c	Interruption du remorquage (simulation uniquement ou discussion)
d	Position correcte en ligne droite et en virage
e	Récupération des positions incorrectes
f	Réalisation correcte de la procédure de largage câble
g	Surveillance extérieure et bonne maitrise de toute la phase de lancement

SECTION 2 (C) DEPART AUTONOME (à l'exclusion des TMG)	
a	Respect des instructions ATC (si applicable)
b	Procédures de départ de l'aérodrome
c	Roulement initial, décollage et montée initiale
d	Surveillance extérieure, maîtrise de toute la phase de décollage.
e	Panne moteur simulée après le décollage
f	Arrêt et rentrée du moteur
SECTION 3 MANIABILITE	
a	Maintien du vol rectiligne : contrôle de l'attitude (assiette et inclinaison) et de la vitesse
b	Virages à moyenne inclinaison (30° d'inclinaison), surveillance extérieure et évitement des collisions
c	Virages vers des caps prédéterminés, à l'aide du de repères extérieurs et à l'aide du compas
d	Vol à forte incidence (vitesse critique basse)
e	Décrochage en configuration lisse et récupération
f	Évitement de l'autorotation et récupération*
g	Virages serrés (45° à 60° d'inclinaison), surveillance extérieure et évitement des collisions
h	Navigation en local de l'aérodrome et conscience de la situation
SECTION 4 CIRCUIT, APPROCHE ET ATTERRISSAGE	
a	Procédure d'intégration dans le circuit d'aérodrome
b	Evitement des collisions : procédures de surveillance extérieure
c	Vérifications avant atterrissage
d	Circuit, contrôle de l'approche et atterrissage
e	Atterrissage de précision (simulation de l'atterrissage hors aérodrome sur terrain court)
f	Atterrissage vent traversier si les conditions le permettent

*Dans le cas où le planeur ne permet pas de développer la leçon sur l'autorotation et sa récupération ou si les conditions météorologiques ne le permettent pas, le candidat devra démontrer ses compétences sur ces questions au travers d'une discussion avec l'examinateur

En cas de réussite *(toutes les sections utilisées sont remplies avec les initiales de l'examinateur)* :
L'examinateur remettra au candidat une attestation provisoire qui sera valable pour une période maximale de 8 semaines dans l'attente dela délivrance de la licence.
En cas de réussite partielle *(une seule section est en échec)* :
L'examinateur utilisera le même compte-rendu, ne remplira que la section échouée et conclura soit par une réussite, soit par un échec.
En cas d'échec *(plusieurs sections sont marquées en échec, ou tous les items ne sont pas remplis)* :L'examinateur renseigne la case échec.

Direction Générale de l'Aviation Civile
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
Direction Personnels Navigants
Pôle examens

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom du candidat ou n° de licence :

ATTESTATION PROVISOIRE

conforme au règlement (UE) n° 1178/2011 - Annexe VI - ARA.FCL.215(d)

Je soussigné(e) : ☐ Mme ☐ M .....

N° de licence Part-(S)FCL .....

atteste que Mme, M .....

N° de licence …….....

remplit toutes les conditions pour prétendre à :

☐ La délivrance de la licence de pilote de planeur SPL, et pour en exercer les privilèges avec la méthode de lancement suivante .....;

☐ La délivrance de la mention suivante sur la licence SPL :

- ☐ Aérotracté ;
- ☐ Treuil ;
- ☐ Autonome (Décollage autonome) ;
- ☐ Véhicule ;
- ☐ Sandow (Élastique) ;

- ☐ Motoplaneur (TMG) ;
- ☐ Remorquage de planeur par motoplaneur (TMG) ;
- ☐ Vol de nuit (TMG uniquement) ;
- ☐ Vol acrobatique de Base ;
- ☐ Vol acrobatique Avancé ;

☐ La levée de restriction emport de passagers (Le candidat justifie de 10 heures de vol ou 30 lancements ou décollages/atterrissages en tant que PIC sur planeurs après délivrance de la SPL) ;

☐ La levée de restriction campagne « Vol local » (Cf. §1.3.1 de l'arrêté du 31 juillet 81 modifié) ;

Cette attestation est valide pendant une période maximale de 8 semaines, dans l'attente de la délivrance,ou de la mention, sur la licence.

Date d'effet : ..... / ..... / 20..... Date de fin de validité : ..... / ..... / 20.....

Signature du candidat :

Signature de l'examinateur :